

Rapport du jury d'examen pour l'obtention du Certificat de Professionalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire(CPLDS)

Session 2023 – Académie Aix-Marseille

Le Certificat de Professionalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS), institué par le décret n°2017-791 du 5 mai 2017, a pour objet d'attester « la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place [...] pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation ». L'accès se fait par voie d'examen (défini par arrêté du 5 mai 2017), organisé au niveau académique.

Conditions d'obtention

L'arrêté du 5 mai 2017 régit l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Le présent rapport a été rédigé à l'issue de la troisième session de l'examen CPLDS. Il vise à éclairer les futurs candidats sur les attentes du jury.

Inscription à l'examen :

Les modalités d'inscription à l'examen ont fait l'objet d'une circulaire dédiée parue au Bulletin Académique n° 946 du 17 octobre 2022.

Organisation de l'examen

Épreuve 1 : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

Épreuve 2 : épreuve orale d'une durée de 30 minutes. La préparation d'une durée de 60 minutes consiste en l'étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire. À partir de cette étude de cas, le candidat formule un diagnostic et des propositions qu'il présente lors de la première partie de l'épreuve orale. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Modalités d'évaluation

Chaque épreuve est notée sur 20. Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire. Une note globale au moins égale à 20 sur 40 pour l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Organisation de la préparation au CPLDS

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034601743/>

Formation des candidats

L'arrêté du 5 mai 2017 cité plus haut précise le contenu et l'organisation de la formation conduisant au certificat.

La formation académique, déployée sur cinq mois, du mois de décembre au mois de mai, est composée d'un parcours en distanciel (M@gistère) et 4 jours de formation en présentiel.

Cette formation n'est pas obligatoire.

Des IEN-ET, IEN-STI et IEN-IO, des personnels de la MLDS et des enseignants titulaires de la CPLDS interviennent sur les thématiques suivantes :

Journée 1 :

- évolution de la prise en charge du décrochage et lien avec les services de l'orientation,
- pratiques évaluatives et persévérance scolaire,
- présentation du M@gistère et de l'épreuve 1.

Journée 2 :

- approche des leviers de la persévérance,
- les partenaires externes à l'éducation nationale : les identifier, les solliciter et collaborer,
- préparation épreuve 1.

Journée 3 :

- méthodologie de projet : approche par des exemples concrets,
- préparation épreuve 1.

Journée 4 :

- préparation épreuve 2 : étude de cas.

Composition du jury académique

Présidence du jury :

- Madame Veronique BLUA - DAASEN des Bouches-du-Rhône.

Vice-présidence du jury :

- Madame Coralie HAWKINS, responsable académique persévérance scolaire.

Le jury est composé :

- de personnels de direction,
- d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN ET STI),
- de coordonnateurs MLDS de réseaux.

Bilan chiffré

Répartition des candidats par département

Département 04		Département 05		Département 13		Département 84	
H	F	H	F	H	F	H	F
	1		1	3	5		1

Répartition des candidats par type d'établissements et par fonction

Tous les candidats émanent d'établissements publics

Types d'établissement	CPE	Formateur MLDS	Coordonnateur micro structure	Enseignant disciplinaire
Collège	3			
LP	1	2		2
LPO	1	1		
LGT			1	

Bilan inscrits/présents/reçus

Nb d'inscrits à la formation	Nb de stagiaires retenus pour la formation	Nb d'inscrits à l'examen	Présents épreuve 1	Présents épreuve 2	Reçus
74	21	11	11	11	11

Moyennes et notes obtenues

	Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
Epreuve 1 : séance de formation	18.15	15.3	20
Epreuve 2 : Etude de cas	14.3	9	20

Répartition des notes

	0-5	6-10	11-15	16-20
Epreuve 1 : séance de formation	0	0	0	11
Epreuve 2 : Etude de cas	0	1	5	5

Remarques générales :

Les candidats ont exprimé leur motivation à présenter le CPLDS. Ils ont fait état d'une volonté de reconnaissance par l'institution de leur engagement en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'élévation en compétence et d'enrichissement de connaissances.

Ils ont également particulièrement apprécié la qualité de la formation et l'accompagnement des tuteurs.

Le jury a pu apprécier la sincérité de l'engagement de chacun des candidats.

Bilan épreuve 1 :

L'épreuve se déroule en établissement scolaire, choisi par le candidat. L'organisation de la séance, les contenus et supports sont ceux choisis par le candidat.

Les élèves doivent avoir été repérés comme étant en risque de décrochage ou décrochés. Il s'agit d'une séance collective qui nécessite la présence de plusieurs élèves.

L'épreuve ne peut être conduite en co-intervention.

Critères de réussites soulignés :

Le jury est particulièrement attentif à la capacité du candidat à construire une séance collective qui tienne compte de la diversité des élèves.

Ont été particulièrement appréciés :

- la cohérence d'ensemble de la séance présentée,
- la capacité du candidat à instaurer un climat de confiance,
- l'atteinte des objectifs annoncés,
- la capacité d'adaptation du candidat aux réactions des élèves,
- la diversité des supports pédagogiques utilisés.

Difficultés repérées :

Le jury a pu être surpris par le peu d'interactions entre le candidat et ses élèves et l'utilisation de supports pédagogiques peu opportuns ou peu exploités au regard de la séance proposée.

Conseil du jury :

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve par l'observation de séances de formation menées par des collègues qui interviennent auprès d'élèves décrocheurs et de conduire une démarche réflexive sur leurs propres pratiques en s'appuyant sur les formateurs et l'expérience des tuteurs.

Bilan épreuve 2 :

Le candidat choisit par tirage au sort un sujet d'étude de cas parmi plusieurs propositions.

Ce sujet présente une situation d'élève de collège ou de lycée général et technologique ou professionnel qui est en cours de décrochage ou qui a décroché. Les sujets ne présentent pas d'annexe.

Après analyse de la situation, il est demandé au candidat de formuler des préconisations sur les actions qui auraient pu être entreprises pour prévenir le décrochage scolaire et/ou y remédier lorsque le décrochage est avéré.

L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances sur le cadre réglementaire, l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire : acteurs et dispositifs.

Critères de réussites :

Tous les candidats ont réussi à démontrer leur engagement et ont traité avec beaucoup de sérieux les sujets présentés.

Les candidats ayant le mieux réussi l'épreuve ont su :

- mobiliser des connaissances solides en matière de persévérance et lutte contre le

- décrochage,
- problématiser le sujet et proposer des réponses adaptées, sans oublier la mobilisation des partenaires,
 - entrer en échange avec le jury.

Difficultés repérées :

Dans leur développement, quelques candidats ont fait état de leur connaissance sans pour autant les mettre en lien avec la problématique du sujet. L'effet « catalogue » de solution est à proscrire.

Le jury a été surpris par le peu de référence à la littérature liée à la persévérance scolaire et à la lutte contre le décrochage scolaire et une connaissance parfois approximative des champs de compétences des partenaires externes. Certains arguments étaient appuyés sur la seule expérience du candidat.

Le jury a été interpellé par le fait que les candidats enseignants, sans exception, n'ont pas abordé la prise en charge du décrochage au cœur de la classe.

Enfin, certains exposés ont manqué de structuration sans priorisation des pistes de solutions. Les propos ont pu être centrés sur l'absence d'annexe qui auraient pu les aider à identifier une problématique. Cette déstabilisation n'a pas lieu d'être car tous les éléments nécessaires à la gestion des situations présentées étaient spécifiés dans le sujet.

Conseil du jury :

Les candidats doivent problématiser, contextualiser et structurer leur exposé. Il convient de démontrer au jury que le candidat est en capacité de mobiliser ses connaissances et ses compétences au service de la prise en charge des problématiques du décrochage.

Pour conclure, le CPLDS valide une compétence mise en œuvre au cœur des établissements et au plus près des élèves.

S'engager dans la préparation à la certification permet de s'inscrire dans une démarche réflexive de sa pratique professionnelle en matière de persévérance et de prise en charge du décrochage.

Les personnels titulaires du CPLDS sont des ressources en établissement pour leurs collègues et l'ensemble de la communauté éducative.

Véronique BLUA, Présidente du jury

Coralie HAWKINS, Vice présidente du jury